

ARRÊTE n° 2025099
PORTANT AUTORISATION D'UNE
VENTE AU DÉBALLAGE

Le Maire de PÉROUGES,

VU la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ;

VU le décret n° 96-1097 du 16 décembre 1996 et notamment l'article 8 ;

VU la demande présentée le 09 octobre 2025 par Monsieur Michel JOURDAN, Représentant de la société SARL MICHICAT/GOLDSON pour une vente au déballage lors du « Rachat de métaux précieux - tout objet or argent platine » du 12 novembre 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Monsieur Michel JOURDAN, Représentant de la société SARL MICHICAT/GOLDSON pour une vente au déballage lors du « Rachat de métaux précieux - tout objet or argent platine » du 12 novembre 2025.
La vente se fera à l'hôtel La Bérangère, 145 Route de Lyon 01800 PEROUGES.
Les marchandises qui seront vendues sont : - or, argent, platine.

ARTICLE 2 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 3: Le présent arrêté est transmis à :

- Monsieur le Directeur départemental de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes à BOURG-EN-BRESSE,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Meximieux,
- Police Municipale de Meximieux,
- Monsieur Michel JOURDAN, Représentant de la société SARL MICHICAT/GOLDSON

Fait à PÉROUGES le 20 octobre 2025

Le Maire,



Nathalie MICOLAS